



## COMMUNE DE COMMUNE DE CURIENNE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
conseillers : En  
exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Curienne s'est réuni Mairie de Curienne sous la présidence de Yohann JENNEPIN, suivant convocation transmise le vendredi 24 avril 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** BOCHET Stephane, CHEVALIER Christian, DAYET Tiphaine, FERNANDES Cristina, HACQUARD Manon, HOLMIERES Stéphane, JENNEPIN Yohann, NARETTO Benjamin, PETITDEMANGE Stanislas, PUPPINI Régine, RASTELLO Patricia  
**Excusé ayant donné procuration :** BARON Jean-Paul à BOCHET Stephane, HENRION Marie-Sophie à HACQUARD Manon, LACHARME Flavie à JENNEPIN Yohann  
**Absents :** THILL Lionel

**Secrétaire de séance :** FERNANDES Cristina

### 2026-007 - BUDGET COMMUNAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

**Rapporteur :** JENNEPIN Yohann



**MAIRIE DE CURIENNE**  
 Arrondissement de Chambéry  
 Département de la Savoie

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable instauré par le décret n°2022-1086 du 29 juillet 2022, qui fusionne en un seul et même acte le compte administratif (relevant jusqu'alors de l'assemblée délibérante) et le compte de gestion (relevant du comptable public). Cette réforme vise à simplifier et moderniser la gestion financière des collectivités territoriales, en offrant une vision consolidée et unifiée des dépenses, des recettes et du patrimoine de la commune pour l'exercice écoulé. Le conseil municipal est donc invité à approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, tel qu'il a été établi conjointement par les services de la commune et le comptable public assignataire, lequel retrace fidèlement l'ensemble des opérations budgétaires et patrimoniales réalisées au cours de cet exercice.

Le CFU est annexé à la présente délibération. Une vue d'ensemble est présentée ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	745 633,82	613 093,36	1 358 727,18
	Recettes réalisées (1)	B	479 552,16	667 239,20	1 146 791,36
	Restes à réaliser	C	98 928,20	0,00	98 928,20
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	339 639,70	874 069,36	1 213 709,06
	Dépenses réalisées (1)	E	156 230,63	696 346,87	852 577,50
	Restes à réaliser	F	142 001,50	0,00	142 001,50
Différences entre les bûres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	323 321,53	-29 107,67	294 213,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-405 994,12	476 868,53	70 874,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-82 672,59	447 760,86	365 088,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-43 073,30	0,00	-43 073,30
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-125 745,89	447 760,86	322 014,97

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**VU** l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année

2025 de la Commune de Curienne ; **VU** le Compte Financier Unique

2025 de la Commune de Curienne ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le Compte financier unique du Budget Principal de l'exercice 2025.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Non votants : 2

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,  
Yohann JENNEPIN

Le secrétaire de séance,  
Cristina FERNANDES